

# Défragmentation et restauration écologique des rivières du PNR HVC

## CONTEXTE

La directive cadre sur l'eau (DCEE) de 2000 et le Grenelle de l'environnement de 2007 ont des objectifs convergents de diminution de la fragmentation et de l'isolement des habitats aquatiques et de restauration de la biodiversité. Au sein du réseau des continuités écologiques baptisé "trame verte et bleue" (TVB), la trame "bleue" comprend les cours d'eau, les zones humides, la végétation riveraine et les ripisylves. La restauration des continuités hydrologique et biologique des cours d'eau et plus largement des corridors aquatiques et rivulaires s'avère donc un enjeu fort et en particulier la réduction de leur fragmentation par les obstacles physiques et chimiques.

## PROBLEMATIQUE

Le territoire du Parc tient la grande majorité de sa richesse en biodiversité de la qualité de ses fonds de vallées humides. Or, les 85 kilomètres de cours d'eau qui drainent le territoire sont entravés par plus de 200 barrages transversaux (ouvrages artificiels ou seuils naturels) d'importance variable. Les organismes aquatiques ne peuvent plus circuler librement pour accomplir leur cycle de vie et le transport sédimentaire est altéré; les services écologiques associés sont également défaillants (autoépuration, absorption des crues, etc.). Une sélection de 31 ouvrages prioritaires a été effectuée par le PNR HVC sur la base de leur diagnostic fonctionnel et du choix d'une espèce cible: la truite fario. Ces ouvrages sont présents sur les 5 cours d'eau présentant des frayères à truites avérées ou potentielles (présence de truites et d'habitats de reproduction favorables): Mérantaise, Yvette amont, Aulne, Rémarde amont et Rabette. Ils font l'objet de projets de restauration de la continuité écologique via la gestion, l'effacement ou le contournement de l'ouvrage.

## UN PROJET ORIGINAL DU PNR ET DU CEMAGREF

Deux obstacles majeurs (chutes de 1,3 m et 2,3 m avec présence de jeunes truites à l'aval et absence en amont) ont été choisis par le PNR et le Cemagref pour réaliser un suivi long terme (10 ans) de l'efficacité du rétablissement de la continuité écologique. Les ouvrages du Moulin d'Ors (Mérantaise) et du moulin de Béchereau (Aulne) font ainsi l'objet d'un suivi avant (et après) les travaux de restauration programmés fin 2012. Les indicateurs de suivi concernant



l'hydromorphologie et la biologie (Invertébrés et poissons) sont mesurés depuis 2011 à l'amont et à l'aval des ouvrages. S'y ajoutera, en 2012, le suivi des mouvements de truites équipées de puces électroniques à l'aide de la télémétrie: des antennes fixes placées au niveau des ouvrages enregistrent le passage éventuel des poissons. Ce projet sera réalisé en collaboration avec le Cemagref de Bordeaux et l'ONEMA de Toulouse et s'intègre au niveau national au besoin de connaissance des mouvements des espèces de poissons des têtes de bassin.

*Photo: Truitelle de 10 cm et pêches électriques à l'aval de la chute du moulin d'Ors (B. Bergerot, Cemagref)*